



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



Certificat de Qualification Professionnelle



Moniteur d'escrime

**Option :
Fleuret – Sabre – Épée
Artistique**

Sommaire

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS.....	3
CHAMP DES ACTIVITÉS	3
LES FONCTIONS DU MONITEUR D'ESCRIME SONT :.....	3
DÉLIMITATION DU CHAMP D'INTERVENTION	4
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	5
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES.....	6
BLOC DE COMPÉTENCES 1 (BC1) :.....	6
BLOC DE COMPÉTENCES 2 (BC2) :.....	6
BLOC DE COMPÉTENCES 3 (BC3) :.....	8
DURÉE ET MODALITÉS DE LA FORMATION	9
CONDITIONS D'ACCÈS.....	9
ORGANISATION DE LA FORMATION	13
LA CONVENTION DE STAGE	14
RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION.....	15
LES EXIGENCES PRÉALABLES À LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE	15
MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA VALIDATION ET D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	17
CONDITIONS DE CERTIFICATION	19
COMPOSITION DU JURY	19
HABILITATION ORGANISME FORMATION	20
HABILITATION FORMATEURS	21
CONVENTION STAGE.....	22
DOSSIER D'INSCRIPTION CANDIDAT	23
DOSSIER CERTIFICATION	25
DOSSIER DEMANDE EQUIVALENCE COMPLETE	42
DOSSIER VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	45

Référentiel des activités

Champ des activités

Résumé des activités

Le moniteur d'escrime exerce, de façon occasionnelle et de manière autonome, au sein d'une structure affiliée à la FFE proposant de l'escrime au fleuret, à l'épée, au sabre ou en escrime artistique. Il intervient aussi dans les structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, du champ culturel, socio-éducatif ou sportif.

- Il peut être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercice variés (événements, rencontres).
- Il encadre l'activité des groupes réduits de pratiquants (maximum 20) en toute autonomie, seul ou en équipe, sous l'autorité du responsable de la structure.
- Il accueille, conseille les pratiquants et encadre des séances d'initiation à l'escrime (fleuret ou épée ou sabre ou escrime artistique selon l'option) du débutant jusqu'au niveau de compétition régional.
- Il sera amené à proposer des cycles de progression et/ou à organiser des séances de découverte et d'animation.
- Il gère l'installation spécifique du lieu de pratique et le parc de matériel (armes, tenues, masques...).
- Il garantit aux pratiquants des conditions de sécurité et de maîtrise de l'environnement.
- Il intervient hors temps scolaire contraint.

Les fonctions du moniteur d'escrime sont :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de la poursuivre, en établissant une relation positive avec l'activité de son option (fleuret, épée, sabre ou escrime artistique)
- Transmettre une technique indispensable au premier niveau de pratique de l'option (fleuret, épée, sabre ou escrime artistique)
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécurisée dans l'espace dédié, en respectant les prérogatives fédérales.
- Adapter le matériel aux types de pratiques (sportives et/ou artistique) et aux publics (enfants, adultes, débutants, loisirs, confirmés)

Délimitation du champ d'intervention

Lieux d'exercice :

Le moniteur d'escrime exerce son **activité accessoire** principalement au sein d'associations sportives affiliées à la Fédération française d'escrime (FFE) ou au sein de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, ou du champ culturel, socio-éducatif ou sportif.

Dans le cadre de ses activités, il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres...).

Espace de pratique :

Le moniteur d'escrime exerce dans un espace sécurisé permettant la pratique de l'escrime (fleuret épée, sabre, ou artistique). Il respecte les prérogatives fédérales et utilise du matériel adapté aux types de pratiques (sportives et/ou artistiques) et aux publics.

Publics visés :

Il intervient auprès de différents publics :

- **débutants**
- **loisirs**
- **compétiteurs** (jusqu'au premier niveau de compétition régional). Le nombre maximum de pratiquants autorisé par moniteur est au maximum de 20 personnes par séance

Position hiérarchique et fonctionnelle au sein de l'organisation :

Le moniteur d'escrime exerce sous la subordination professionnelle du responsable de la structure ou du président de club (l'employeur).

Autonomie :

Le moniteur d'escrime, option fleuret, épée, sabre ou artistique de la FFE, encadre l'activité en autonomie sous la responsabilité de la personne qui l'emploie.

Temps de travail :

Au regard du contexte et de la situation professionnelle visés par le CQP, le temps d'activité est limité à 360 heures par an

Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue ou, à défaut, recruter une personne titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport.

Le moniteur d'escrime, option fleuret, épée, sabre ou artistique intervient dans le **secteur sportif, culturel et socio-éducatif**.

Le CQP moniteur d'escrime ne peut pas intervenir **dans le temps scolaire contraint**.

Classification conventionnelle :

Le moniteur d'escrime, option fleuret, épée, sabre ou artistique de la FFE est classé **en groupe 3** de la grille de classification de la convention collective nationale du sport.

Carte professionnelle :

La déclaration est renouvelée tous les cinq ans.

Le préfet délivre une carte professionnelle d'éducateur sportif à tout déclarant titulaire du certificat de qualification professionnelle « Moniteur d'escrime », option fleuret, épée, sabre ou artistique à l'exclusion des personnes ayant fait l'objet de l'une des condamnations ou mesures mentionnées aux articles L.212-9 et L.212-13.

Description des activités

Le moniteur d'escrime assure :

1. L'accueil des publics adultes, enfants et parents avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité de l'escrime au fleuret, à l'épée, au sabre ou artistique
2. L'encadrement de séances d'escrime fleuret, épée, sabre ou artistique en s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers, ainsi que la réglementation fédérale et institutionnelle
3. La dynamisation de la structure dans et autour de l'activité de l'escrime au fleuret, à l'épée, au sabre ou artistique

Référentiel de compétences

Bloc de compétences 1 (BC1) :

1. Accueil des publics adultes, enfants et parents avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité de l'escrime au fleuret, à l'épée, au sabre ou artistique :

- 1.1 EC de maîtriser les caractéristiques physiques, physiologiques et psychologiques des différents publics ;
 - 1.1.1 Identifier les différents publics
 - 1.1.2 savoir prendre en compte leurs caractéristiques
- 1.2 EC de se présenter, expliquer son rôle de moniteur d'escrime (fleuret, épée, sabre ou artistique) et les limites de son intervention, échanger avec le public (enfants, adolescents, adultes et seniors) ;
 - 1.2.1 Maîtriser tous les éléments réglementaires et pratiques de la structure nécessaires pour l'information des publics et pour son cadre d'intervention
 - 1.2.2 Être à l'écoute des besoins et attentes des différents publics pour y répondre dans la limite de son intervention
 - 1.2.3 Communiquer de façon positive et appropriée avec les différents publics, selon les situations et les types de séances
- 1.3 EC de gérer le moment qui précède et qui suit la séance d'escrime (fleuret, épée, ou sabre ou artistique) en veillant à la sécurité des escrimeurs, des pratiquants et de tout public (enfants, adolescents, adultes et seniors);
 - 1.3.1 Expliquer les règles de vie et de sécurité et les faire respecter aux escrimeurs et accompagnants
 - 1.3.2 Communiquer les informations utiles au bon déroulement de la séance
 - 1.3.3 Aider les pratiquants pour faciliter le bon déroulement de la séance (manipulation des armes, habillage, appareillage électrique ...)
 - 1.3.4 Veiller à la sécurité des escrimeurs avant, pendant et après la séance.

Bloc de compétences 2 (BC2) :

2. Encadrement de séances d'escrime (fleuret, épée, sabre ou artistique) en s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers, ainsi que la réglementation fédérale et institutionnelle :

- 2.1 EC d'organiser des situations dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics (enfants, adolescents, adultes et seniors) ;
 - 2.1.1 Proposer et diriger des échauffements adaptés à la pratique et aux attentes du public
 - 2.1.2 Mettre en place des situations pédagogiques collectives adaptées au public, de l'arme, de l'espace de pratique et au regard des contenus pédagogiques fédéraux (blasons, duos, rapières ...)
- 2.2 EC d'adapter son intervention durant la séance d'escrime (fleuret, épée, sabre ou artistique) en fonction du public (enfants, adolescents, adultes et seniors) ;

- 2.2.1 Suivre et adapter son plan de séance selon l'option choisie, des objectifs (découverte, loisirs, compétitifs) et des pratiquants
- 2.2.2 expliquer les règles du jeu spécifiques à chaque arme
- 2.3 EC de démontrer les exercices et gestes techniques en escrime (fleuret, épée, sabre ou artistique) en s'adaptant aux publics (enfants, adolescents, adultes et seniors)
 - 2.3.1 Posséder un niveau technique personnel dans l'option choisie compatible avec son rôle de moniteur d'escrime
 - 2.3.2 Expliquer les procédures acquisition technique des phases offensives, défensives et contre-offensives
 - 2.3.3 Conseiller les pratiquants pour favoriser leur évolution technique et tactique
 - 2.3.4 Proposer une évolution technique et pédagogique au cours d'un cycle de progression
 - 2.3.5 Proposer une diversification des types d'intervention en lien avec les contenus
 - 2.3.6 Conduire une leçon individuelle (fleuret, épée, sabre) en toute sécurité et adaptée au public
- 2.4 EC de transmettre l'éthique et les valeurs de l'escrime (fleuret, épée, sabre ou artistique)
 - 2.4.1 S'assurer et favoriser le respect des individus avant, pendant et après la séance (saluts, rites...).
 - 2.4.2 Communiquer sur les comportements et attitudes adaptées pour le bon déroulement de la séance
- 2.5 EC de respecter les réglementations de l'escrime en vigueur (fleuret, épée, sabre ou artistique) qu'elles soient technique, sportive ou arbitrale
 - 2.5.1 Maîtriser et transmettre les éléments de la réglementation technique fédérale
 - 2.5.2 Maîtriser et transmettre les éléments de l'arbitrage en escrime selon l'option choisie
- 2.6 EC de vérifier et assurer la sécurité du site, celle des escrimeurs et des pratiquants pendant la séance, au regard des critères établis et sa propre sécurité.
 - 2.6.1 Vérifier le bon usage des équipements et du matériel
 - 2.6.2 Respecter les principes de la sécurité et d'intégrité physique, physiologique et psychologique des pratiquants tout au long de la séance
- 2.7 EC d'assurer sa propre sécurité de moniteur d'escrime
 - 2.7.1 Connaître, respecter et pratiquer l'escrime dans l'option choisie en toute sécurité
- 2.8 EC d'assurer la sécurité du site d'évolution selon l'option choisie
 - 2.8.1 Manager un espace d'évolution sécurisé et adapté à la pratique de l'escrime selon l'option choisie
 - 2.8.2 Respecte l'environnement réglementaire fédéral
- 2.9 EC d'assurer la sécurité des pratiquants au regard des prérogatives fédérales
 - 2.9.1 Respecter les prérogatives d'encadrement de l'escrime
 - 2.9.2 Faire respecter les consignes de sécurité tout au long de la séance.

Bloc de compétences 3 (BC3) :

3. Dynamisation de la structure dans et autour de l'activité de l'escrime au fleuret, à l'épée, au sabre ou artistique :

- 3.1 EC de participer à l'organisation et la mise en place de l'activité escrime (fleuret, épée, sabre ou artistique) au sein de la structure en lien avec les responsables (dirigeants, bénévoles...);
 - 3.1.1 Appréhender le patrimoine historique et culturel de l'escrime
 - 3.1.2 Maîtriser l'organisation de la structure d'accueil
 - 3.1.3 Se situer dans l'organigramme
 - 3.1.4 Organiser un espace d'évolution adapté à la structure d'accueil
 - 3.1.5 Proposer un produit adapté au public de la structure
 - 3.1.6 Conseiller la structure sur le choix du matériel sportif ou artistique à acquérir
- 3.2 EC d'aider les escrimeurs et les pratiquants (enfants, adolescents, adultes et seniors) à s'engager vers des événements;
 - 3.2.1 Informer les pratiquants du calendrier des événements sportifs ou artistiques
 - 3.2.2 Transmettre les informations nécessaires à l'inscription des pratiquants aux événements
 - 3.2.3 Participer à l'animation des événements en escrime
 - 3.2.4 Accompagner les participants pendant l'événement compétitif ou artistique
 - 3.2.5 Conseiller l'escrimeur pour et pendant l'événement
- 3.3 EC de favoriser la promotion de l'escrime sportive et/ou artistique auprès des escrimeurs et des pratiquants (enfants, adolescents, adultes et seniors) au sein de la structure ;
 - 3.3.1 Informer les pratiquants sur les activités et le fonctionnement du club
 - 3.3.2 Orienter les pratiquants dans l'activité en fonction de leurs motivations et aptitudes
 - 3.3.3 Instaurer un climat relationnel favorable
- 3.4 EC d'auto évaluer ses interventions ;
 - 3.4.1 Évaluer l'atteinte de ses objectifs
 - 3.4.2 Apprécier la satisfaction de ses objectifs
- 3.5 EC de rendre compte des actions menées auprès aux responsables ;
 - 3.5.1 Établir un bilan de ses actions
 - 3.5.2 Communiquer les résultats de son activité par écrit ou par oral
 - 3.5.3 Recueillir les observations des responsables en vue d'améliorer ses actions
- 3.6 EC d'entretenir le matériel d'escrime sportive (armes, masques, kits d'initiation 1^{ères} touches, pistes...) et artistique (armes, équipements...)
 - 3.6.1 Réparer le matériel d'escrime sportive ou artistique selon l'option choisie

Durée et modalités de la formation

Conditions d'accès

Nous différencions les conditions d'entrée à la formation et les conditions permettant d'accéder à l'examen.

1. Conditions d'entrée en formation

- Être titulaire de l'Attestation de réussite de premiers secours(PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS/BNS...).
- Avoir 18 ans à la date de l'examen du CQP

2. Équivalence avec les autres diplômes fédéraux

Pour bénéficier d'une demande d'équivalence pour le diplôme de moniteur d'escrime dans la même spécialité, il faut pouvoir justifier des diplômes suivants sous les conditions suivantes et sous réserve de justifier de l'attestation de réussite de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS, ...).

A - Dans le cadre du CQP « moniteur d'escrime », option fleuret, épée ou sabre :

- Les titulaires du diplôme de prévôt d'armes fleuret, épée, sabre (diplôme fédéral jusqu'en 2010) délivré par la FFE peuvent faire une demande d'équivalence du CQP « Moniteur d'escrime » dans la même spécialité sous réserve :
 - de justifier de l'attestation de réussite de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS, ...),
 - de fournir une attestation d'activité d'encadrement de prévôt d'armes en escrime sportive (dans l'arme présentée) d'au moins 80h et datant de moins de 5 ans, signée par le responsable de la structure.
- Les titulaires du diplôme d'éducateur fleuret, épée, sabre délivré par la FFE peuvent faire une demande d'équivalence du CQP « Moniteur d'escrime » dans la même spécialité, sous réserve :
 - de justifier de l'attestation de réussite de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS, ...),
 - de fournir une attestation d'activité d'encadrement d'éducateur en escrime sportive (dans l'arme présentée) d'au moins 80h et datant de moins de 5 ans, signée par le responsable de la structure.
- Les titulaires du diplôme fédéral d'initiateur fleuret, épée ou sabre (avant le 1^{er} septembre 2010) délivré par la FFE valident l'équivalence :
 - des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
 - du bloc de compétences 1 (accueil du public).

- Les titulaires du diplôme fédéral de moniteur fleuret, épée ou sabre (avant le 1^{er} septembre 2010) délivré par la FFE valident l'équivalence :
 - des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
 - du bloc de compétences 1 (accueil du public).
- Les titulaires du diplôme fédéral d'animateur fleuret, épée, sabre ou du diplôme fédéral d'éducateur d'escrime artistique délivré par la FFE valident l'équivalence :
 - des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
 - du bloc de compétences 1 (accueil du public).
- Les titulaires d'un DEUG ou d'une Licence STAPS valident:
 - les exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
 - le bloc de compétences 1 (accueil du public).

B - Dans le cadre du CQP « moniteur d'escrime », option artistique :

- Les titulaires du diplôme de l'éducateur artistique ayant validé le diplôme d'éducateur fleuret ou sabre ou ayant validé le diplôme de prévôt d'armes fleuret ou sabre, délivré par la FFE, peuvent faire une demande d'équivalence du CQP « Moniteur d'escrime » sous réserve :
 - de justifier de l'attestation de réussite de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS, ...),
 - de fournir une attestation d'activité d'encadrement d'éducateur artistique en escrime sportive (dans l'arme présentée) d'au moins 80h et datant de moins de 5 ans, signée par le responsable de la structure.
- Les titulaires du diplôme de prévôt d'armes fleuret, épée ou sabre délivré par la FFE peuvent faire une demande d'équivalence du CQP « Moniteur d'escrime », option artistique sous réserve :
 - des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
 - du bloc de compétences 1 (accueil du public),
 - du bloc de compétences 3 (dynamisation de l'activité)
- Les titulaires du diplôme d'éducateur fleuret, épée, sabre ou artistique délivré par la FFE valident :
 - des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
 - du bloc de compétences 1 (accueil du public),
 - du bloc de compétences 3 (dynamisation de l'activité) ;
- Les titulaires du diplôme fédéral d'initiateur fleuret, épée ou sabre (avant le 1^{er} septembre 2010) délivré par la FFE valident :
 - des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
 - du bloc de compétences 1 (accueil du public).
- Les titulaires du diplôme fédéral de moniteur fleuret, épée ou sabre (avant le 1^{er} septembre 2010) délivré par la FFE valident :
 - des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
 - du bloc de compétences 1 (accueil du public).
- Les titulaires du diplôme fédéral d'animateur fleuret, épée, sabre ou artistique délivré par la FFE valident :
 - des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;

- du bloc de compétences 1 (accueil du public).
- Les titulaires d'un DEUG ou d'une Licence STAPS valident :
 - les exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
 - le bloc de compétences 1 (accueil du public).

C - Dans le cadre de l'obtention d'une option supplémentaire pour un titulaire d'un CQP «Moniteur d'escrime» :

- les titulaires du CQP « Moniteur d'escrime », option artistique, valident:
 - des exigences préalables à la mise en situation pédagogique
 - du bloc de compétences 1 (accueil du public)
 - du bloc de compétences 3 (dynamisation de l'activité)
 du CQP « Moniteur d'escrime », option fleuret, épée, ou sabre.
- les titulaires du CQP « Moniteur d'escrime », option fleuret, épée ou sabre, valident:
 - des exigences préalables à la mise en situation pédagogique
 - du bloc de compétences 1 (accueil du public)
 - du bloc de compétences 3 (Dynamisation de l'activité)
 du CQP « Moniteur d'escrime » option artistique,
- les titulaires du CQP « Moniteur d'escrime », option fleuret, épée ou sabre, valident:
 - des exigences préalables à la mise en situation pédagogique
 - du bloc de compétences 1 (accueil du public)
 - du bloc de compétences 3 (Dynamisation de l'activité)
 du CQP « Moniteur d'escrime » dans une autre option. Fleuret, épée, sabre

Selon le profil du candidat, des allègements de formation pourront être accordés.

Toutes les demandes de validations par équivalence de CQP « moniteur d'escrime », option fleuret, épée, sabre ou artistique se font auprès de la FFE (modèle en annexe)

Tout, ou partie des blocs de compétences du CQP peuvent être obtenus par la voie de la validation/reconnaissance.

3. Conditions à respecter pour se présenter à la certification

Inscription à l'examen

- Avoir 18 ans minimum à la date de l'examen.
- Avoir l'AFPS ou PSC1 ou équivalent
- Avoir suivi la formation CQP

Par demande de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

- Justifier d'au moins 3 ans et 600 heures d'expérience professionnelle ou bénévole en lien avec le diplôme sur les 5 dernières années.
- Adresser son dossier de demande à la FFE

Par équivalence (pour les titulaires de diplôme fédéral ou diplôme staps)

- Dossier de demande d'équivalence avec les justificatifs demandés
- Une attestation d'activité d'encadrement d'au moins 80h datant de moins de 5 ans (selon le diplôme déjà obtenu)
- Une copie de l'AFPS ou PSC1 ou équivalent

Organisation de la formation

1. Durée de la formation

Elle se présente sous la forme d'un stage en centre de formation de 160 heures et d'un stage en mise en situation professionnelle en structure d'accueil de 80 heures : soit 240 heures de formation

2. Habilitation du Centre de Formation

La mise en œuvre de cette formation, sanctionnée par un examen, est du ressort du centre de formation ; ce dernier devra être habilité par la CPNEF Sport.

Pour mettre en place une session de formation, les organismes de formation devront fournir un dossier d'habilitation comportant :

- ☐ la présentation de la structure ;
- ☐ le n° d'enregistrement de l'organisme de formation auprès de l'autorité administrative de l'État chargée de la formation professionnelle, conformément à l'article L.920-4 du Code du travail ;
- ☐ la liste des formateurs proposés, avec leur attestation individuelle d'habilitation ou, à défaut, leur demande d'habilitation ;
- ☐ la qualification du responsable effectif de la formation y compris celle des tuteurs accompagnateurs pédagogiques en cas d'alternance, conforme au niveau minimum décrit ci-après ;
- ☐ les contenus de la formation proposée ;
- ☐ le nombre d'heures de formation ;
- ☐ le coût prévisionnel de la formation
- ☐ les modalités d'intégration ou d'allègement pour répondre au parcours individuel de formation des candidats ;
- ☐ les modalités de mise en œuvre de la formation proposée :
- ☐ l'accueil des participants
- ☐ les matériels, équipements et supports pédagogiques utilisés pour la formation ;
- ☐ le ruban pédagogique de la formation comportant la durée et le déroulement précis de la formation ;
- ☐ les modalités de mise en œuvre de l'évaluation ;
- ☐ la description et les conditions de sous-traitance ou de partenariat (copie de la convention, qualification des formateurs) ;
- ☐ les coordonnées de la personne en charge de la gestion des dossiers d'accessibilité des personnes en situation de handicap (conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et à l'article 4 du présent règlement).

3. Habilitation des formateurs

Les formateurs au CQP moniteur d'escrime doivent justifier d'une qualification minimum et s'engager par signature au respect du présent référentiel et à s'efforcer d'œuvrer au mieux à sa bonne application.

A/ Qualifications minimum requises pour les formateurs

⇒ Les **évaluateurs** doivent être, **soit** :

- Titulaire d'un diplôme d'encadrement sportif de l'escrime de niveau IV minimum.
- Formateur habilité par la FFE pour la formation CQP « Moniteur d'escrime », option fleuret, épée, sabre ou artistique.

⇒ Les **formateurs** doivent être titulaires, **soit** :

- D'un diplôme d'encadrement sportif de l'escrime de niveau III minimum
- D'un diplôme d'encadrement sportif de l'escrime de niveau IV avec au moins 36 mois d'exercice cumulé d'encadrement de l'escrime sportive et artistique,
- D'une attestation d'expertise en relation avec leur domaine d'intervention

⇒ Le *responsable de formation (coordonnateur)* du certificat de moniteur d'escrime doit être titulaire, soit :

- Titulaire d'un diplôme de niveau II d'encadrement sportif de l'escrime,
- Formateur habilité par la FFE pour la formation CQP « Moniteur d'escrime », option fleuret, épée, sabre ou artistique.

⇒ Les tuteurs doivent être titulaires d'un diplôme d'encadrement sportif de l'escrime de niveau IV minimum.

B /Engagement requis pour tous les formateurs

Pour être habilités à former au CQP moniteur d'escrime, les formateurs qualifiés conformément au paragraphe premier ci-dessus s'engagent par signature au respect du présent règlement ainsi qu'à sa meilleure application, en particulier lors des phases d'évaluation certificative des candidats. Ils s'engagent à exercer leur appréciation en fonction des critères prévus au règlement en toute objectivité. Ils s'interdisent de certifier les membres de leur famille ainsi que leurs plus proches amis qu'ils orienteront pour ce faire vers un autre évaluateur.

La Convention de stage

La signature d'une convention de stage est prévue entre le candidat, la structure d'accueil du candidat et le centre de formation. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera des participants afin de valider les 80 h de formation en structure.

Si le candidat bénéficie d'un allègement de formation, il intégrera dans son dossier de présentation, nécessaire pour l'épreuve orale, une attestation de stage de la structure d'accueil.

Référentiel de certification

Les exigences préalables à la mise en situation pédagogique

1. les épreuves

Cette épreuve est à mettre en place en début de formation avant que le stagiaire démarre son stage de formation en structure.

Les exigences préalables de mise en situation pédagogique sont les suivantes :

- organiser des situations dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics (enfants, adolescents, adultes et seniors) ;
- assurer la sécurité du site, des escrimeurs, des pratiquants (enfants, adolescents, adultes et seniors), et sa propre sécurité ;
- démontrer, en toute sécurité, les exercices et gestes techniques en escrime (fleuret, sabre, épée ou artistique) ;
- transmettre l'éthique et les valeurs du sport.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables à la **mise en situation pédagogique** lors de la mise en place d'une **séance collective de découverte** de l'activité de l'escrime dans l'option choisie (fleuret, épée, sabre ou artistique), en sécurité, d'une durée de **vingt minutes** suivie d'un **entretien de dix minutes**, effectués par **deux évaluateurs**.

Une épreuve pédagogique :

Le stagiaire encadre un groupe de 12 personnes maximum. Il est évalué par 2 évaluateurs au sein de l'organisme de formation sur la gestion du groupe au regard de la sécurité individuelle et collective des pratiquants.

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Une épreuve orale :

Le stagiaire fait un retour sur la séance pédagogique et répond aux questions des 2 évaluateurs.

Durée : 10 minutes.

Toutes les capacités doivent être validées.

2. les Dispenses

Est dispensé de la vérification des exigences préalables de mise en situation pédagogique, le candidat titulaire de l'un des diplômes suivants :

- diplômes fédéraux (initiateur, moniteur, animateur, éducateur et prévôt) délivrés par la FFE à une des quatre spécialités (fleuret, épée, sabre ou artistique) ;
- CQP « Moniteur d'escrime » dans une autre option que celle déjà obtenue ;
- DEUG STAPS (dans la limite de ses prérogatives d'exercice)
- et licences STAPS figurant à l'annexe II-1 du Code du sport (art. A212-1) (dans la limite de leurs conditions d'exercice) :
 - Licence « activité physique adaptée et santé »
 - Licence « entraînement sportif »
 - Licence « éducation et motricité »
 - Licences professionnelles en lien avec l'encadrement des activités physiques ou sportives

3. Grille d'évaluation de la mise en situation pédagogique

Compétences	Etre capable de :	Validation
Préparer une séance collective d'animation et de découverte à l'escrime sportive (au fleuret, à l'épée ou au sabre) et/ou à l'escrime artistique.	Prendre en compte les risques potentiels pour les pratiquants, les tiers et l'environnement.	☐
	Concevoir une séance adaptée au public et à l'environnement.	☐
Diriger dans de bonnes conditions de sécurité une séance collective d'animation et de découverte à l'escrime sportive (au fleuret, à l'épée ou au sabre) et/ou à l'escrime artistique.	Identifier, en situation pédagogique, les risques pour les pratiquants et les tiers.	☐
	Prendre en compte les caractéristiques du public dans la conduite de la séance collective.	☐
	Adapter la conduite de la séance aux risques identifiés (situation normale, incidentaire, accidentelle).	☐

Modalités d'organisation de la validation et d'évaluation des compétences

L'examen s'effectue sous la forme d'une **épreuve orale**, d'une **épreuve écrite**, d'une mise en situation **pédagogique collective**, d'un **entretien**, d'une mise en situation **pédagogique individuelle**, d'un **entretien**, et d'une **épreuve pratique**.

1. Épreuve écrite (BC2)

Cette épreuve vise principalement à évaluer les connaissances théoriques nécessaires au métier. Elle se déroule en salle de cours, sans document et sans communication entre les candidats. Cette épreuve est surveillée par 2 évaluateurs.

Sa durée est d'une heure et trente minutes. (1h30)

Les évaluateurs remettent les feuilles (format A4) de sujets préétablis aux candidats.

Les évaluateurs proposent :

- une question ouverte portant sur la mise en place d'un cycle d'initiation et de découverte (6 à 8 séances) fleuret, épée, sabre ou artistique ;
- un Questionnaire à Choix Multiples (30 questions) sur chacun des thèmes suivants:
 - à la réglementation et au fonctionnement de la FFE,
 - à la connaissance de la réglementation institutionnelle,
 - à la sécurité du pratiquant,
 - À la réglementation de l'arbitrage...

2. Épreuve Orale (BC3)

Elle permet la vérification de compétences en lien avec le bloc 3 du référentiel de compétences.

Cette épreuve se résume à un oral devant 2 évaluateurs sur l'expérience du candidat durant sa période en structure. Cette épreuve s'appuiera sur un dossier présenté par le candidat intégrant l'environnement et les objectifs de la structure, son projet et ses actions au sein de celle-ci, ainsi qu'une évaluation de ses interventions.

Ce document servira de support à l'entretien.

Elle est d'une durée de 20 minutes (10 minutes d'exposé, suivi de 10 minutes)

3. Mise en situation pédagogique collective (BC1 /BC2)

Les compétences liées à l'activité d'encadrement sont évaluées sur la présentation et la conduite d'une séance pédagogique collective dans l'arme de l'option choisie (fleuret, épée, sabre ou artistique).

Cette épreuve permet aux 2 évaluateurs d'apprécier, les aspects technique et pédagogique, ainsi que la maîtrise des gestes et la conduite professionnelle du candidat.

Elle est suivie d'un entretien.

La séance pédagogique :

Le candidat prépare sa séance pendant une durée de 45 minutes. Il proposera un thème tenant compte du public proposé (20 personnes max), de l'espace d'évolution et du matériel mis à disposition pour la mise en situation pédagogique collective dans l'arme de l'option choisie.

Le candidat dispose d'une durée de 45 minutes maximum pour la conduite de séance collective.

Les principes de sécurité sont appréciés au cours de cette épreuve ainsi que certaines compétences liées à la dimension relationnelle notamment de l'accueil. Cette épreuve permet de valider les compétences des blocs 1 (accueil) et 2 (encadrement).

L'entretien :

La mise en situation pédagogique collective est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum en rapport avec les contenus pédagogiques de la séance présentée.

L'entretien est réalisé par 2 évaluateurs.

4. Mise en situation pédagogique individuelle : (BC2)

La leçon individuelle :

Le candidat dispose d'une durée de 15 minutes pour la conduite de séance individuelle (leçon d'escrime).

Elle est présentée dans l'arme choisie par le candidat au début de sa formation (fleuret, épée, sabre ou artistique).

Le candidat donne une leçon individuelle de 15 minutes.

Cette leçon individuelle permet d'évaluer les compétences techniques et pédagogiques, et des capacités d'adaptation du candidat. Elle est présentée devant deux évaluateurs.

Le candidat propose un thème de leçon adaptée au niveau technique de son élève.

Cette leçon individuelle donnée dans le cadre de l'option artistique est présentée au fleuret.

L'entretien :

Cette mise en situation pédagogique individuelle est suivie d'un entretien de 10 minutes en rapport avec les contenus pédagogiques de la leçon présentée. Cet entretien est mené par deux évaluateurs.

5. Une épreuve pratique (combats) : (3 matchs de 15 touches)

Le candidat effectue trois matchs de 15 touches pendant lesquels seront évaluées les compétences techniques et capacités motrices en situation d'opposition ainsi que les compétences en matière d'arbitrage.

Elle est présentée dans l'arme choisie par le candidat au début de sa formation (fleuret, sabre, épée).

Conditions de certification

Pour obtenir le Certificat de Qualifications de moniteur d'escrime, il faut valider, indépendamment les trois unités capitalisables.

Un candidat peut garder le bénéfice de la certification des unités capitalisables dans la limite de trois ans à partir de la date de la première validation d'UC sous réserve de l'accord par la branche du maintien du CQP.

Composition du Jury

A. Organisation

La CPNEF « Sport » valide la liste des représentants des salariés et des représentants des employeurs éligibles à ce titre au sein des jurys nationaux du CQP « Moniteur d'escrime », option fleuret, épée, sabre ou artistique. Elle décide de la composition des jurys, sur proposition de l'organisme de la FFE.

Nombre de personnes composant le jury : 4

- un représentant de la CPNEF collègue salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF collègue employeurs ou son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
- un représentant de la FFE ou son suppléant,

B. compétences

Le jury délibère au vu des résultats qui lui sont soumis par le groupe d'évaluateurs :

- les épreuves certificatives,
- l'instruction des dossiers de VAE,
- l'instruction des demandes d'équivalence.

La délibération du jury mentionne, pour chaque candidat l'obtention totale, partielle ou le refus, ainsi que la voie qui a présidé à l'obtention des **3 blocs de compétences** constitutifs du certificat (épreuves certificatives, validation ou VAE).

HABILITATION ORGANISME FORMATION



HABILITATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

À adresser à la FFE par délégation de la CPNEF Sport

Je soussigné (e) :

Nom : Prénom :

Fonction :

Représentant légal (président ou personne dûment mandatée) de l'organisme suivant :

.....

Nature de l'organisme :

- ☐ Établissement public de formation
- ☐ Organisme de formation privé relevant d'une association affiliée au porteur de projet
- ☐ Organisme de formation privé autre
- ☐ Organe déconcentré de la FFE

Numéro d'enregistrement de l'organisme de formation :

Numéro d'affiliation Fédération française d'escrime :

Adresse :

.....

Code Postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Sollicite l'habilitation comme organisme de formation au CQP « Moniteur d'escrime », option fleuret, épée, sabre ou artistique, et m'engage, dûment mandaté(e) pour ce faire par l'organisme que je représente, à :

- ☐ Respecter le règlement du CQP « Moniteur d'escrime », option fleuret, épée, sabre ou artistique
- ☐ Informer en temps utiles les autorités de la fédération française d'escrime des sessions de formation projetées (projets annuels de formation et modifications éventuelles en cours d'année) ;
- ☐ Transmettre aux autorités fédérales la liste des formateurs impliqués dans les formations au CQP accompagnée de leur attestation individuelle d'habilitation ou à défaut, de leur demande d'habilitation ;
- ☐ Autoriser périodiquement la participation de ces formateurs aux réunions ou aux sessions de perfectionnement des formateurs ;
- ☐ Rendre compte aux autorités fédérales du déroulement des formations (bilan annuel selon modèle) ;
- ☐ Répondre favorablement à toute demande d'information complémentaire ou d'évaluation sur site émanant des autorités fédérales, agissant en tant que délégué pour la mise en œuvre de la certification ;
- ☐ Transmettre à la demande des autorités fédérales un suivi de cohortes des certifiés ;
- ☐ Suspendre ou arrêter toute action de formation à la première injonction des autorités fédérales ou de la CPNEF Sport en application de l'annexe 4 du présent règlement (cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation).

Fait à Le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

HABILITATION FORMATEURS



**HABILITATION DES FORMATEURS
PRÉPARANT AU CQP « Moniteur d'escrime »**
option fleuret, épée, sabre ou artistique
À adresser à FFE par délégation de la CPNEF Sport

FONCTION : Evaluator ☐ ; Formateur ☐ ; Coordonnateur ☐ ; Tuteur ☐

Je soussigné (e) :

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Code Postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Téléphone cellulaire : Courriel :

N° de licence (s'il y a lieu) :

Certifications et qualifications :
.....

M'engage à :

☐ Respecter le règlement du CQP « Moniteur d'escrime », option fleuret, épée, sabre ou artistique;

☐ Participer périodiquement aux réunions ou aux sessions de perfectionnement des formateurs ;

☐ Rendre compte à l'organisme délégataire du déroulement des formations (bilan annuel selon modèle) ;

☐ Répondre favorablement à toute demande d'information complémentaire ou d'évaluation sur site émanant des autorités fédérales, agissant en tant que délégué pour la mise en œuvre de la certification ;

☐ Suspendre ou arrêter toute action de formation à la première injonction des autorités fédérales ou de la CPNEF Sport en application de l'annexe 4 du règlement du CQP « Moniteur d'escrime », option fleuret, épée, sabre ou artistique (cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation).

Fait à Le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

CONVENTION STAGE



CONVENTION DE STAGE

NOM : Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse :

Candidat à la formation de :

Moniteur d'escrime option

Et

la structure d'accueil :

Adresse :

Téléphone :

Nom et qualité du tuteur du stagiaire :

Et

Le Centre de Formation :

Adresse :

Téléphone :

- La présente convention est établie dans le cadre de la formation au CQP «Moniteur d'escrime» option mise en place par l'organisme de formation défini ci-dessus pour le stagiaire nommé ci-dessus dans la structure d'accueil définie ci-dessus.
- Le stagiaire s'engage à encadrer l'escrime dans la spécialité au sein de la structure du au pour une durée globale de (nombre d'heures) :
- Le responsable de la structure s'engage à confier au stagiaire les fonctions d'encadrement lui permettant de répondre aux exigences pédagogiques du CQP de moniteur d'escrime.
- L'organisme de formation s'engage à assurer la formation du stagiaire afin que ce dernier assure l'encadrement de séances pédagogiques en toute sécurité et de le soutenir dans la mise en œuvre de son intervention.

Signature du stagiaire

Signature du responsable
de la structure

Signature du responsable
pédagogique de l'organisme de
formation

DOSSIER D'INSCRIPTION CANDIDAT



CQP « Moniteur d'escrime » :

☐ Option fleuret ☐ Option épée ☐ Option sabre ☐ Option artistique

☐ Mlle ☐ Mme ☐ M.

Nom : N° de licence (facultatif) :
Prénom : Date de naissance : __ / __ / ____
Nationalité : Tel :
Adresse :
Code postal : Ville :
Courriel :

Structure dans laquelle s'effectue le stage :

Nom de la structure :
Adresse :
Code postal : Ville :

Tuteur habilité :

Nom : N° de licence (facultatif) :
Prénom : Tel :
Adresse :
Code postal : Ville :
Courriel :
Diplôme :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Nature de la piece	Document joint
Photocopie de la carte d'identité	☐
PSC1 ou autre diplôme admis en équivalence	☐

EXIGENCES PRÉALABLES À LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE

Intitulé des exigences	Validation ou diplôme équivalent
Une épreuve pédagogique : le stagiaire encadre un groupe de 12 personnes maximum. Il est évalué par 2 évaluateurs au sein de l'organisme de formation sur la gestion du groupe au regard de la sécurité individuelle et collective des pratiquants	☐
Une épreuve orale : le stagiaire fait un retour sur la séance pédagogique et répond aux questions des 2 évaluateurs.	☐

DIPLOMES OBTENUS PERMETTANT UNE ÉQUIVALENCE DE BLOC DE COMPÉTENCE

Diplômes	Document joint
Diplômes fédéraux (initiateur, moniteur, animateur, éducateur et prévôt) délivrés par la FFE à une des quatre spécialités (fleuret, épée, sabre ou artistique)	☐
DEUG STAPS (dans la limite de ses prérogatives d'exercice)	☐
licences STAPS figurant à l'annexe II-1 du Code du sport (art. A212-1)	☐

Les équivalences obtenues, au regard des diplômes déjà validés sont :

.....

.....

.....

DOSSIER CERTIFICATION



FICHES D'ÉVALUATION DE LA CERTIFICATION



L'examen s'effectue sous la forme d'une épreuve orale, d'une épreuve écrite, d'une mise en situation pédagogique collective suivie d'un entretien, d'une mise en situation pédagogique individuelle suivie d'un entretien, et d'une épreuve pratique.

Les épreuves sont communes aux quatre options.

1. Épreuve écrite :

Cette épreuve permet de valider le BLOC 2 en complément des autres situations d'évaluation.

Organisation

Cette épreuve est un écrit d'une durée d'une heure et trente minutes (1h30), pendant laquelle le candidat répond à :

- Une question ouverte portant sur :
 - La mise en place d'un cycle de découverte (6 à 8 séances).
- Un Questionnaire à Choix multiples (30 questions) portant sur :
 - Règlements institutionnels,
 - Règlements fédéraux,
 - Réglementation de l'arbitrage,

Critères de réussite

2 éléments sur 3 doivent être acquis(cycle de progression) ; le candidat devra valider un minimum de **24 questions** sur les 30 posées au QCM.

2. Épreuve orale :

Cette épreuve permet de valider le BLOC 3.

Organisation

Cette épreuve orale est d'une durée de vingt minutes (20minutes), pendant laquelle le candidat présente :

- La description de sa structure,
- Son positionnement, sa motivation,
- Son projet au sein du club,
- Ses moyens d'action,
- La typologie du public visé,

Critères de réussite

10 éléments sur 14 doivent être acquis.

1. FICHE ÉPREUVE ÉCRITE

Organisation

Épreuve écrite (1h30) : 1 question ouverte et 1 QCM (30 questions).

Le Candidat		ACQUIS	NON ACQUIS
Bloc 1 Proposer un cycle de progression de l'activité (sportive ou artistique).	Propose une progression pédagogique au fil des séances en relation avec les attentes du public.		
	S'appuie sur la démarche pédagogique fédérale (fondamentaux techniques: blasons, duos, rapières).		
	Présente et utilise les différentes pratiques sportives et artistiques expliquant le sens du jeu.		
Bloc 2 Respecter les réglementations propres (technique, sportive et arbitrale) à l'escrime sportive ou artistique.	Maîtrise la réglementation institutionnelle (10 QCM).		
	Maîtrise la réglementation fédérale (10 QCM).		
	Maîtrise la réglementation de l'arbitrage (10 QCM).		

Critères de réussite

Pour obtenir le Bloc 2 de cette épreuve, le candidat devra valider :

- 2 éléments sur 3 concernant un cycle de progression,
- 24 questions sur les 30 du QCM.

Signature des évaluateurs :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

2. FICHE ÉPREUVE ORALE

Cette épreuve permet de valider le Bloc 3 : développement de la structure. Elle se résume à un entretien oral sur l'expérience du candidat portant sur la présentation d'un rapport.

Organisation

La durée de l'épreuve est de 20 minutes ; 10 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien.

Le candidat présente un dossier contenant la présentation de la structure son objectif et la mise en œuvre du projet « escrime » de celle-ci.

Le Candidat		Acquis	Non acquis
BLOC 3 Dynamisation de la structure dans et autour de l'activité de l'escrime (fleuret, épée ou sabre ou artistique),	Présente sa structure et se positionne au sein de celle-ci.		
	Analyse les objectifs de la structure.		
	Analyse les attentes du public.		
	Expose l'organisation et la mise en place de l'activité dans la structure.		
	Connait les spécificités des différents outils pédagogiques (Kit 1 ^{ère} touche, cannes, bâton,...).		
	Conseille la structure sur les investissements en matériel.		
	Participe à la communication des informations sur l'activité.		
	Orienté les participants dans l'activité en fonction de leur goût et aptitudes.		
	Connait les différentes armes sportives et artistiques.		
	Analyse la satisfaction des pratiquants.		
	Analyse son action.		
	S'associe à un travail d'équipe et est force de proposition.		
	Entretient le matériel.		
	Fait référence à l'évolution culturelle et historique de l'escrime.		

Critères de réussite

Pour obtenir le Bloc 3 de cette épreuve, 10 éléments sur 14 doivent être acquis par le candidat.

Signature des évaluateurs :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

3. FICHE : MISE EN SITUATION DE PÉDAGOGIE COLLECTIVE SUIVIE D'UN ENTRETIEN OPTION FLEURET, ÉPÉE OU SABRE

Ces épreuves permettent de valider le BLOC 1, et le BLOC 2 en complément des autres situations d'évaluation.

Organisation

Le candidat anime une séance pédagogique collective (d'opposition et/ou de coopération) pour un public de 20 participants (maximum). Son intervention est d'un minimum de 45 minutes. Elle est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum pendant lequel le candidat devra justifier ses choix auprès des deux évaluateurs.

Le candidat dispose de 45 minutes de préparation de séance.

BLOC 1 : accueil des publics avant, pendant, après la séance

SÉANCE PÉDAGOGIQUE			ENTRETIEN		
Le Candidat	Acquis	Non acquis	Le Candidat	Acquis	Non acquis
Identifie les besoins du public.			Justifie les spécificités de son public.		
Adapte son langage et son comportement au public accueilli.			Analyse son comportement lors de la séance.		
Est à l'écoute de son public.			Analyse les besoins de son public.		
Énonce les consignes de fonctionnement de la structure clairement.			Justifie la mise en place des consignes de fonctionnement de la structure.		
Fait respecter les consignes de fonctionnement.			Analyse son attitude pour faire respecter les consignes.		
Distribue un matériel pédagogique adapté (habillement, armes, matériel de protection).			Donne les éléments pris en compte pour distribuer le matériel.		
Agit efficacement pour faire respecter les règles d'utilisation du matériel.			Justifie les règles d'utilisation du matériel.		

BLOC 2 : encadrement de séance pédagogique collective d'escrime sportive

SÉANCE PÉDAGOGIQUE			ENTRETIEN		
Le Candidat	Acquis	Non acquis	Le Candidat	Acquis	Non acquis
Propose et dirige des échauffements adaptés à l'escrime sportive et aux publics.			Justifie le choix de ses exercices d'échauffement au regard de son public.		
Mets en place des situations pédagogiques collectives adaptées aux publics selon l'arme.			Justifie le choix des outils utilisés lors de la séance.		
Dirige des pédagogies collectives avec ou sans arme en coopération ou opposition selon l'arme.			Justifie sa démarche pédagogique.		
Fait preuve de créativité et d'adaptabilité.			Propose une évolution des situations réalisées.		
Favorise la motivation et le plaisir de pratiquer.			Analyse sa capacité à animer la séance.		
Donne des consignes collectives claires pour améliorer la réalisation technique des pratiquants.			Présente les observations qui lui ont permis d'intervenir pour améliorer la réalisation technique des pratiquants.		
Interviens individuellement pour améliorer la réalisation technique des pratiquants.					
Explique sa méthode pédagogique en référence à l'enseignement des éléments techniques fondamentaux (Duos, blasons...).			Justifie sa méthode pédagogique en référence aux éléments techniques fondamentaux (Duos, blasons...).		
Se positionne correctement pour être vu, entendu et compris par le groupe.			Justifie ses attitudes pédagogiques.		

BLOC 2 : assure la sécurité du site, des escrimeurs, des pratiquants (enfants, adolescents, adultes et seniors) au regard des prérogatives fédérales

SÉANCE PÉDAGOGIQUE			ENTRETIEN		
Le Candidat	Acquis	Non acquis	Le Candidat	Acquis	Non acquis
Choisit et sécurise le lieu de pratique.			Justifie ses choix d'aménagement du lieu de pratique.		
Gère le groupe en toute sécurité pendant toute la séance.			Analyse sa capacité à gérer le groupe lors de la séance.		
Veille à la sécurité individuelle des pratiquants tout au long de la séance.			Analyse la séance au regard de la sécurité individuelle.		
Fait respecter les règles de sécurité par le groupe.			Analyse sa capacité à faire appliquer la sécurité au groupe.		
Se placer pour voir et être vu afin de pouvoir assurer en permanence la sécurité des pratiquants et des tiers.			Justifie ses choix.		

Critères de réussite

Le candidat devra valider :

- BLOC 1 :
 - 11 éléments sur 14 doivent être acquis.
- BLOC 2 :
 - Encadrement de la séance : 15 éléments sur 18 doivent être acquis.
 - Sécurité du site, des escrimeurs et des pratiquants : 10 éléments sur 10 (liés à la qualification sécurité).

Signature des évaluateurs :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

4. FICHE MISE EN SITUATION DE PÉDAGOGIE COLLECTIVE OPTION ARTISTIQUE

Ces épreuves permettent de valider le BLOC 1, une partie du BLOC 2.

Organisation :

Le candidat anime une séance pédagogique collective de coopération pour un public de 20 participants (maximum).

Son intervention est d'un minimum de 45 minutes.

Elle est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum pendant lequel le candidat devra justifier ses choix.

Le candidat dispose de 45 minutes de préparation de séance.

BLOC 1 : accueil des publics avant, pendant, après la séance

SÉANCE PÉDAGOGIQUE			ENTRETIEN		
Le Candidat	Acquis	Non acquis	Le Candidat	Acquis	Non acquis
Identifie les besoins du public.			Justifie les spécificités de son public.		
Adapte son langage et son comportement au public accueilli.			Analyse son comportement lors de la séance.		
Est à l'écoute de son public.			Analyse les besoins de son public.		
Énonce les consignes de fonctionnement de la structure clairement.			Justifie la mise en place des consignes de fonctionnement de la structure.		
Fait respecter les consignes de fonctionnement.			Analyse son attitude pour faire respecter les consignes.		
Distribue un matériel pédagogique adapté (habillage, armes, matériel de protection).			Donne les éléments pris en compte pour distribuer le matériel.		
Agit efficacement pour faire respecter les règles d'utilisation du matériel.			Justifie les règles d'utilisation du matériel.		

BLOC 2 : encadrement de séance pédagogique collective d'escrime artistique

SÉANCE PÉDAGOGIQUE			ENTRETIEN		
Le Candidat	Acquis	Non acquis	Le Candidat	Acquis	Non acquis
Propose et dirige des échauffements adaptés à l'escrime artistique et aux publics.			Justifie le choix de ses exercices d'échauffement au regard de son public		
Choisit l'arme adaptée au public (cane, bâton, épée médiévale, rapière seule).			Justifie son choix.		
Met en place des situations pédagogiques collectives de coopération adaptées aux publics selon les armes.			Justifie le choix des outils utilisés lors de la séance.		
Dirige des pédagogies collectives avec ou sans arme en coopération.			Justifie sa démarche pédagogique.		
Fait preuve de créativité et d'adaptabilité.			Propose une évolution des situations réalisées.		
Favorise la motivation et le plaisir de pratiquer.			Analyse sa capacité à animer la séance.		
Donne des consignes collectives claires pour améliorer la réalisation technique des pratiquants.			Présente les observations qui lui ont permis d'intervenir pour améliorer la réalisation technique des pratiquants.		
Intervient individuellement pour améliorer la réalisation technique des pratiquants.					
Explique sa méthode pédagogique en référence à l'enseignement des éléments techniques fondamentaux (Rapières or, argent et bronze, saluts de cours...).			Justifie sa méthode pédagogique en référence aux éléments techniques fondamentaux (Rapières or, argent et bronze, Saluts de cour...).		
Se positionne correctement pour être vu, entendu et compris par le groupe.			Justifie ses attitudes pédagogiques.		

BLOC 2 : assure la sécurité du site, des escrimeurs, des pratiquants (enfants, adolescents, adultes et seniors) au regard des prérogatives fédérales

SÉANCE PÉDAGOGIQUE			ENTRETIEN		
Le Candidat	Acquis	Non acquis	Le Candidat	Acquis	Non acquis
Choisit et sécurise le lieu de pratique.			Justifie ses choix d'aménagement du lieu de pratique.		
Gère le groupe en toute sécurité pendant toute la séance.			Analyse sa capacité à gérer le groupe lors de la séance.		
Veille à la sécurité individuelle des pratiquants tout au long de la séance.			Analyse la séance au regard de la sécurité individuelle.		
Fait respecter les règles de sécurité par le groupe.			Analyse sa capacité à faire appliquer la sécurité au groupe.		
Se placer pour voir et être vu afin de pouvoir assurer en permanence la sécurité des pratiquants et des tiers.			Justifie ses choix.		

Critères de réussite

Le candidat devra valider :

- **BLOC 1** :
 - 11 éléments sur 14 doivent être acquis.
- **BLOC 2** :
 - Encadrement de la séance : 15 éléments sur 18 doivent être acquis.
 - Sécurité du site, des escrimeurs et des pratiquants : 10 éléments sur 10 (liés à la qualification sécurité).

Les épreuves dépendent des options choisies par le candidat.

Signature des évaluateurs :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

5. FICHE MISE EN SITUATION DE PÉDAGOGIE INDIVIDUELLE, OPTION FLEURET, ÉPÉE, SABRE OU ARTISTIQUE

Ces épreuves permettent de valider le BLOC 2 en complément des autres situations d'évaluation, notamment démontrer les exercices et gestes techniques dans l'arme présentée.

À l'option artistique, cette leçon donnée est obligatoirement présentée au fleuret.

Organisation

Cette épreuve pratique de pédagogie est une leçon donnée à un élève sur une durée de 15 minutes dans l'arme de l'option choisie par le candidat (Fleuret, épée ou sabre) suivie d'un entretien de 10 minutes portant sur le contenu pédagogique de la leçon.

L'évaluation est faite par 2 évaluateurs.

a. LA LEÇON INDIVIDUELLE OPTION FLEURET OU OPTION ARTISTIQUE

BLOC 2 : encadrement de séance pédagogique individuelle d'escrime sportive option fleuret

SÉANCE PÉDAGOGIQUE (15 à 20 mn)			ENTRETIEN (10 mn)		
Le Candidat	Acquis	Non acquis	Le Candidat	Acquis	Non acquis
Maîtrise la gestuelle technique du fleuret en tant qu'enseignant.			Justifie sa maîtrise technique.		
Maîtrise le contenu des Duos.			Justifie la méthode employée.		
Intègre une progression technique au cours de la leçon.			Justifie sa démarche pédagogique.		
Intègre la maîtrise de la pointe dans toutes les actions (conduite et précision).			Justifie sa démarche pédagogique.		
Respecte la coordination bras-jambe au fleuret.			Propose une évolution des situations réalisées.		
Explique et transmet les spécificités conventionnelles du fleuret.			Justifie ses choix d'exercices.		
Apporte des corrections techniques adaptées à l'élève et au fleuret.			Justifie son approche pédagogique.		
Donne des consignes claires pour améliorer la réalisation technique de son élève.			Présente les observations qui lui ont permis d'intervenir pour améliorer la réalisation technique de son élève		

BLOC 2 : assure la sécurité du site, des escrimeurs, des pratiquants (enfants, adolescents, adultes et seniors) au regard des prérogatives fédérales

SÉANCE PÉDAGOGIQUE (15 à 20 mn)			ENTRETIEN (10 mn)		
Le Candidat	Acquis	Non acquis	Le Candidat	Acquis	Non acquis
Veille à la sécurité individuelle de son élève tout au long de la séance.			Analyse la leçon au regard de la sécurité individuelle.		
Veille à sa propre sécurité.			Analyse son attitude.		
Fait respecter les règles de sécurité par l'élève.			Analyse sa capacité à faire appliquer la sécurité à l'élève.		

Critères de réussite

BLOC 2 :

- Leçon individuelle : 12 éléments sur 16 doivent obligatoirement être acquis.
- Sécurité du site, des escrimeurs et des pratiquants : les 6 éléments doivent obligatoirement être acquis (liées à la qualification sécurité).

Signature des évaluateurs :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

b. LA LEÇON INDIVIDUELLE OPTION ÉPÉE

BLOC 2 : encadrement de séance pédagogique individuelle d'escrime sportive option épée

SÉANCE PÉDAGOGIQUE (15 à 20 mn)			ENTRETIEN (10 mn)		
Le Candidat	Acquis	Non acquis	Le Candidat	Acquis	Non acquis
Maîtrise la gestuelle technique de l'épée en tant qu'enseignant.			Justifie sa maîtrise technique.		
Maîtrise le contenu des Duos.			Justifie la méthode employée.		
Intègre une progression technique au cours de la leçon.			Justifie sa démarche pédagogique.		
Intègre la maîtrise de la pointe dans toutes les actions (conduite et précision).			Justifie sa démarche pédagogique.		
Respecte la coordination bras-jambe à l'épée.			Propose une évolution des situations réalisées.		
Explique et transmet les spécificités des cibles à l'épée (avancées, corps).			Justifie ses choix d'exercices.		
Apporte des corrections techniques adaptées à l'élève et à l'épée.			Justifie son approche pédagogique.		
Donne des consignes claires pour améliorer la réalisation technique de son élève.			Présente les observations qui lui ont permis d'intervenir pour améliorer la réalisation technique de son élève.		

Signature des évaluateurs :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

BLOC 2 : assure la sécurité du site, des escrimeurs, des pratiquants (enfants, adolescents, adultes et seniors) au regard des prérogatives fédérales

SÉANCE PÉDAGOGIQUE (15 à 20 mn)			ENTRETIEN (10 mn)		
Le Candidat	Acquis	Non acquis	Le Candidat	Acquis	Non acquis
Veille à la sécurité individuelle de son élève tout au long de la séance.			Analyse la leçon au regard de la sécurité individuelle.		
Veille à sa propre sécurité.			Analyse son attitude.		
Fait respecter les règles de sécurité par l'élève.			Analyse sa capacité à faire appliquer la sécurité à l'élève.		

Critères de réussite

BLOC 2 :

- Leçon individuelle : 12 éléments sur 16 doivent obligatoirement être acquis.
- Sécurité du site, des escrimeurs et des pratiquants : Les 6 éléments doivent obligatoirement être acquis (liées à la qualification sécurité).

Signature des évaluateurs :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

C. LA LEÇON INDIVIDUELLE OPTION SABRE

BLOC 2 : encadrement de séance pédagogique individuelle d'escrime sportive option sabre

SÉANCE PÉDAGOGIQUE (15 à 20 mn)			ENTRETIEN (10 mn)		
Le Candidat	Acquis	Non acquis	Le Candidat	Acquis	Non acquis
Maîtrise la gestuelle technique du sabre en tant qu'enseignant.			Justifie sa maîtrise technique.		
Maîtrise les différentes distances du sabre.			Justifie l'utilisation des différentes distances du sabre.		
Maîtrise le contenu des Duos.			Justifie la méthode employée.		
Intègre une progression technique au cours de la leçon.			Justifie sa démarche pédagogique.		
Respecte la coordination bras-jambe au sabre.			Propose une évolution des situations réalisées.		
Explique et transmet les spécificités conventionnelles du sabre.			Justifie ses choix d'exercices.		
Apporte des corrections techniques adaptées à l'élève et au sabre.			Justifie son approche pédagogique.		
Donne des consignes claires pour améliorer la réalisation technique de son élève.			Présente les observations qui lui ont permis d'intervenir pour améliorer la réalisation technique de son élève.		

BLOC 2 : assure la sécurité du site, des escrimeurs, des pratiquants (enfants, adolescents, adultes et seniors) au regard des prérogatives fédérales

SÉANCE PÉDAGOGIQUE (15 à 20 mn)			ENTRETIEN (10 mn)		
Le Candidat	Acquis	Non acquis	Le Candidat	Acquis	Non acquis
Veille à la sécurité individuelle de son élève tout au long de la séance.			Analyse la leçon au regard de la sécurité individuelle.		
Veille à sa propre sécurité.			Analyse son attitude.		
Fait respecter les règles de sécurité par l'élève.			Analyse sa capacité à faire appliquer la sécurité à l'élève.		

Critères de réussite

BLOC 2 :

- Leçon individuelle : 12 éléments sur 16 doivent obligatoirement être acquis.
- Sécurité du site, des escrimeurs et des pratiquants : Les 6 éléments doivent obligatoirement être acquis (liées à la qualification sécurité).

Signature des évaluateurs :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

6. ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE DE COMBAT

Le candidat effectue 3 matchs en 15 touches, 2 en tant que tireur et 1 en tant qu'arbitre. Dans l'arme choisie en début de formation (fleuret, épée, sabre)

Bloc de compétences.	Compétences visées.	Validé	Non Validé
BC 2 Encadrement de séance d'escrime sportive en s'appuyant sur les références fédérales en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation fédérale.	En tant qu'arbitre, maîtrise et justifie la gestuelle adaptée de l'arbitre à bon escient.		
	En tant qu'arbitre, analyse les phrases d'armes.		
	En tant qu'arbitre, fait respecter les consignes de jeu (saluts...).		
	En tant que compétiteur, maîtrise les techniques fondamentales (préparation, offensive, défensive et contre-offensive).		
	En tant que compétiteur, maîtrise les tactiques fondamentales de jeu.(notion du « jouer contre », « jouer avec » l'adversaire)		
BC 2 Assurer la sécurité du site, des escrimeurs, des pratiquants (enfants, adolescents, adultes et seniors) au regard des prérogatives fédérales	Assure sa sécurité.		
	Respecte les consignes de sécurité.		

Critères de réussite

Toutes les séquences doivent être validées.

Signature des évaluateurs :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

BILAN DES ÉPREUVES DE CERTIFICATION

☐ Mlle ☐ Mme ☐ M.

Nom :

CQP « Moniteur d'escrime » option

Bloc(s) de compétences composant la certification	Date de certification par le jury	Modalité d'obtention (Validation/ Examen)
Bloc de compétences 1 en lien avec l'activité : « Accueil des pratiquants, enfants et adultes, avant et après la séance, pour présenter les conditions de déroulement de l'activité d'escrime fleuret, épée, sabre ou escrime artistique		
Épreuve pédagogique collective		
Bloc de compétences 2 en lien avec l'activité : « Encadrement de séances d'escrime fleuret, épée, sabre ou artistique en s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers, ainsi que la réglementation fédérale et institutionnelle. »		
Épreuve pédagogique collective		
Épreuve pédagogique individuelle		
Épreuve pratique (matches longs)		
Épreuve écrite		
Bloc de compétences 3 en lien avec l'activité : « Dynamisation de la structure dans et autour de l'activité de l'escrime fleuret, épée, sabre ou de l'escrime artistique.		
Épreuve orale		
Obtention du CQP « Moniteur d'Escrime », Option Fleuret		
Obtention du CQP « Moniteur d'Escrime », Option Épée		
Obtention du CQP « Moniteur d'Escrime », Option Sabre		
Obtention du CQP « Moniteur d'Escrime », Option artistique		

Je soussigné Mme Isabelle LAMOUR, Présidente de la Fédération française d'escrime atteste que M..... a passé avec succès les différentes épreuves d'évaluation permettant l'obtention du CQP « moniteur d'escrime », Option

A, le __ / __ / ____

Signature

DOSSIER DEMANDE EQUIVALENCE COMPLETE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



CQP « Moniteur d'escrime » :

☐ Option fleuret ☐ Option épée ☐ Option sabre ☐ Option artistique

☐ Mlle ☐ Mme ☐ M.

Nom :

N° de licence (facultatif) :

Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____

Nationalité :

Tel :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Courriel :

ATTESTATION D'ENCADREMENT

(à remplir par le président du club)

Structure dans laquelle s'est effectuée l'activité d'encadrement du demandeur :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Président de la structure attestant l'activité d'encadrement :

Nom :

N° de licence (facultatif) :

Prénom :

Tel :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Courriel :

Certifie sur l'honneur que le demandeur : Mme, Mlle, M.

a effectué une activité d'encadrement d'au moins 80h dans ma structure, désignée ci-dessus, durant les 5 dernières années.

Fait à :

Le __ / __ / ____

Signature :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER (les copies des attestations et des diplômes doivent obligatoirement être jointes au dossier de demande d'équivalence complète)

Nature de la piece	Document joint
Photocopie de la carte d'identité	☐
PSC1 ou autre diplôme admis en équivalence	☐

POUR UN CQP « MONITEUR D'ESCRIME » OPTION FLEURET, ÉPÉE OU SABRE

Diplôme d'Éducateur fédéral d'escrime sportive	Document joint
☐ Fleuret ☐ Épée ☐ Sabre	☐
OU	
Diplôme de Prévôt d'armes d'escrime sportive	Document joint
☐ Fleuret ☐ Épée ☐ Sabre	☐

POUR UN CQP « MONITEUR D'ESCRIME » OPTION ARTISTIQUE

Diplôme d'Éducateur fédéral d'escrime artistique	Document joint
☐ Fleuret ☐ Épée ☐ Sabre	☐
Diplôme d'Éducateur fédéral d'escrime sportive	Document joint
☐ Fleuret ☐ Épée ☐ Sabre	☐
OU	
Diplôme de Prévôt d'armes d'escrime sportive	Document joint
☐ Fleuret ☐ Épée ☐ Sabre	☐

BILAN DE LA DEMANDE D'ÉQUIVALENCE COMPLÈTE :

☐ Mlle ☐ Mme ☐ M.

Nom :

CQP « Moniteur d'escrime » option

Attestation et diplômes permettant d'établir la demande	Validation des la pièce produite	Date de l'examen par le jury
Attestation d'encadrement	☐	
Attestation de premier secours	☐	
Diplôme d'Éducateur fédéral	☐	
Diplôme de Prévôt d'armes	☐	
Diplôme d'Éducateur artistique	☐	
DIPLÔME OBTENU PAR ÉQUIVALENCE	Validation du CQP moniteur d'escrime OPTION :	
CQP « Moniteur d'Escrime », Fleuret	☐	
CQP « Moniteur d'Escrime », Épée	☐	
CQP « Moniteur d'Escrime », Sabre	☐	
CQP « Moniteur d'Escrime », Artistique	☐	

Je soussigné Mme Isabelle LAMOUR, Présidente de la Fédération française d'escrime, atteste que M.....

a passé avec succès les différentes épreuves d'évaluation permettant l'obtention du CQP « moniteur d'escrime», Option,

A, le __ / __ / ____

Signature



DIRECTIVES VAE

A. RECEVABILITÉ DU DOSSIER DE DEMANDE DE VAE

Les personnes doivent pouvoir justifier d'au moins 3 ans et 600 heures d'expérience professionnelle ou bénévole en lien avec le CQP « moniteur d'escrime » dans l'option demandée sur les 5 dernières années

Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande, par option, pendant la même année civile pour le CQP « moniteur d'escrime »

Tout dossier sera irrecevable s'il répond au moins à l'une des quatre conditions suivantes :

- A.1. Candidat(e) qui ne répond pas aux conditions d'accès à la formation pour la certification (l'AFPS)
- A.2. Dossier et renseignements fournis non visés sur l'honneur par le (la) candidat(e)
- A.3. Dossier incomplet
- A.4. Absence totale de référence (attestation, témoignage, validation par une autorité compétente) pour l'ensemble des expériences présentées.

B. PROCÉDURE D'INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE VAE

- B.1. Le dossier est à envoyer à la FFE
- B.2. une sous-commission, chacune composée d'au minimum de deux évaluateurs dont au moins un professionnel (salarié ou employeur), évalue la recevabilité puis ensuite instruit le dossier
- B.3. Donne suite, après décision du jury plénier, à une éventuelle demande d'entretien entre le (la) candidat(e) et le jury ou une sous-commission du jury (*)
- B.4. Met la décision finale en délibération en jury plénier, après une présentation par un rapporteur de la sous-commission VAE en charge qui propose une décision.

() Cet entretien est décidé par le jury sur demande, soit du (de la) candidat(e), soit de la sous-commission en charge de l'instruction.*

C. EXAMEN DU DOSSIER DE DEMANDE DE VAE

la sous-commission du jury en charge du dossier procède à la lecture complète de chaque dossier recevable afin de déterminer la nature, le volume et la qualité de l'expérience présentée au regard des exigences attendues par la certification, en particulier :

- B.1. Les compétences correspondant à la qualification visant à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers telle que prévue à l'article L.363.1 du Code de l'éducation
- B.2. Les autres compétences prévues dans le référentiel de compétences de la certification visée.

D. ENTRETIEN AVEC UN(E) CANDIDAT(E) A LA VAE

En cas de convocation du (de la) candidat(e) devant le jury ou une sous-commission du jury, chargé de l'entretien, il est procédé :

- D.1. A la formalisation des questions et des vérifications souhaitées par le jury
- D.2. A l'analyse des réponses fournies par le (la) candidat(e)
- D.3. S'il y a lieu, à la rédaction de l'avis à soumettre au jury plénier à l'issue de l'entretien (cas de l'entretien avec une sous commission du jury)
- D.4. A la décision finale du jury, motivée en cas de refus total ou partiel.

DOSSIER DEMANDE VAE



CQP « Moniteur d'escrime »



☐ Mlle ☐ Mme ☐ M.

Nom :

N° de licence (facultatif) :

Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____

Nationalité :

Tel :

Adresse :

Courriel :

Profession :

Diplômes scolaires obtenus :

Diplômes universitaires obtenus :

Pré requis	Cocher la case et joindre les pièces justificatives
PSC1 ou autre diplôme admis en équivalence (précisez)	☐
Photocopie de la carte d'identité	☐

Qualifications sportives	Indiquer les années d'obtention et joindre les pièces justificatives
Initiateur fédéral d'escrime sportive (fleuret, épée, sabre)	
Moniteur fédéral d'escrime sportive (fleuret, épée, sabre)	
Animateur fédéral d'escrime sportive (fleuret, épée ou sabre)	
Éducateur fédéral d'escrime sportive (fleuret, épée ou sabre)	
Animateur fédéral d'escrime artistique	
Éducateur fédéral d'escrime artistique	
Prévôt d'armes d'escrime sportive (fleuret, épée ou sabre)	
Autres titres, diplômes et certifications du champ sportif :	

Résultats sportifs en escrime sportive et/ou escrime artistique
Ne marquer que les 3 résultats les plus marquants

Pour justifier d'expériences dans l'encadrement sportif en Escrime, vous devez remplir les fiches jointes en fin d'annexe, et autant de fiches que nécessaires.

Les expériences citées doivent faire l'objet de descriptions mettant en évidence les compétences acquises.

PARCOURS PROFESSIONNEL ET SPORTIF :

PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Diplômes obtenus et année d'obtention :

.....
.....
.....
.....

AUTRE(S) FORMATION(S)

Diplômes obtenus et année d'obtention :

.....
.....
.....
.....

PARCOURS SPORTIF

Niveau de pratique et titres obtenus :

.....
.....
.....
.....

EXPÉRIENCE(S) :

Emplois ou fonctions bénévoles en lien avec le CQP «moniteur d'escrime »

☐ Option Fleuret

☐ Option Épée

☐ Option Sabre

☐ Option artistique

- Structure d'accueil :
- Emploi ou fonction exercée :
- Total des heures effectuées et date :

(Justificatifs et attestations à joindre)

- Structure d'accueil :
- Emploi ou fonction exercée :
- Total des heures effectuées et date :

(Justificatifs et attestations à joindre)

- Structure d'accueil :
- Emploi ou fonction exercée :
- Total des heures effectuées et date :

(Justificatifs et attestations à joindre)

[illegible]

FICHE DE DESCRIPTION D'ACTIVITÉ (UNE PAR ACTIVITÉ)	
--	--

Expériences d'encadrement en Escrime sportive ou artistique N°	
--	--

Arme demandée :

Nom, Prénom :

Période d'exercice :

Durée en heures :	
-------------------	--

Structure :

Fonctions exercées :	
----------------------	--

Public :

Description de l'action :

RÉCAPITULATIF DES ACTIVITÉS DÉCRITES SUR FICHES ANNEXES (NBRE NON LIMITATIF)

1 -
2 -
3 -
4 -
5 -

Je soussigné,, atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et sollicite au regard des attestations fournies et des expériences décrites la validation de tout ou partie du certificat de qualification professionnelle de « moniteur d'escrime » :

- ☐ Fleuret
- ☐ Épée
- ☐ Sabre
- ☐ Artistique

Au regard de mon dossier, je demande la validation des blocs de compétences :

- ☐ BC 1
- ☐ BC 2
- ☐ BC 3

Pour obtenir le CQP « Moniteur d'escrime » option

Je demande un entretien avec le jury : ☐ oui
☐ non

Fait à, le __ / __ / ____

Signature :

Dossier complet à renvoyer à :
Fédération Française d'Escrime
Tour Gallieni II
36, avenue du Général De Gaulle
93170 Bagnolet